



DECRET D/2022 / 0449 /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT ELEVATION D'UN OFFICIER SUPERIEUR A LA DIGNITE DE
GENERAL**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Charte de la Transition en date du 27 septembre 2021 ;
- Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant organisation générale de l'Administration publique ;
- Vu le Communiqué N° 001 du 05 Septembre 2021 du CNRD, portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;
- Vu l'Ordonnance N° 2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre, portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur ;
- Vu le Décret D/2022/0387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022, portant nomination d'un Premier Ministre Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2021/0035/PRG/CNRD/SGG, du 21 octobre 2021, portant nomination du Ministre Délégué à la Présidence chargé de la Défense Nationale ;
- Vu le Statut général et les statuts particuliers des militaires ;

DECRETE

Article 1^{er} : Le Colonel **Abdoulaye KEITA**, Matricule 17664/G, Inspecteur Général des Forces Armées, est élevé à la dignité et à l'appellation de Général de Brigade.

Article 2 : Le présent Décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 01 OCT 2022

Colonel Mamadi DOUMBOUYA
Président du CNRD, Président de la Transition,
Chef de l'État, Chef Suprême des Armées